

-6-

Québec, le 17 octobre 2013

Madame Emilie Bevan
Secrétaire de la Commission des finances publiques
Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, bureau 3.22
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Secrétaire,

J'accuse réception de votre courriel du 2 octobre dernier adressé au ministre des Finances et de l'Économie, monsieur Nicolas Marceau, l'informant de la tenue prochaine de la Commission des finances publiques portant sur l'étude trimestrielle de la politique budgétaire du gouvernement et de l'évolution des finances publiques.

Pour donner suite à votre convocation, je vous confirme que le ministre participera à cette étude. À cet effet, le ministre souhaiterait que la séance prévue le mardi 29 octobre soit reportée d'une journée et se tienne le mercredi 30 octobre 2013, après les affaires courantes.

Par ailleurs, dans un second courriel transmis aussi le 2 octobre, vous demandiez au ministre des Finances et de l'Économie de transmettre, au plus tard le 18 octobre, un document présentant les revenus et les dépenses réels au 30 juin 2013 de l'ensemble des organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux du gouvernement du Québec, ainsi qu'une comparaison par rapport à la même période en 2012.

Après examen de la demande de la Commission, je vous informe que le ministère ne pourra y donner suite. La publication des données réelles sur une base régulière impliquerait d'obtenir l'autorisation d'un grand nombre d'entités, dont certaines ont un conseil d'administration responsable. En effet, bien que le ministère des Finances et de l'Économie a la responsabilité de préparer les comptes publics et autres rapports financiers du gouvernement, il incombe aux responsables de chacune des entités qui constituent le périmètre comptable du gouvernement d'effectuer la

... 2

reddition de comptes de leurs propres opérations devant l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, il est important de noter que le Québec fait déjà preuve d'une grande transparence par la publication de nombreux outils de reddition de comptes. En effet, en plus des documents de consultations prébudgétaires et des documents budgétaires eux-mêmes, le gouvernement publie des rapports mensuels permettant de suivre l'évolution de la situation financière, ainsi que des mises à jour économiques et financières de l'automne.

De fait, le Québec demeure toujours la seule province qui publie mensuellement les résultats de ses activités financières. La qualité de l'information financière produite par le gouvernement est reconnue. En effet, depuis plusieurs années, le Vérificateur général n'émet aucune réserve lors de la publication des comptes publics du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet,



Jean-François Gibeault